

---

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1997-1998

---

16 JUIN 1998

---

PROJET DE DECRET

CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS  
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE  
POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1999 <sup>(1)</sup>

---

AMENDEMENT

DEPOSE EN COMMISSION  
DES FINANCES, DU BUDGET, DES AFFAIRES GENERALES,  
DE L'ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE, DU REGLEMENT ET DE LA COMPTABILITE  
PAR MM. **SANTKIN, HAZETTE, BARBEAUX** ET MME **MARECHAL**

---

---

<sup>(1)</sup> Voir Doc. n° 4-I (1997-1998) n° 1.

### Amendement n° 1

A l'article 1<sup>er</sup> du dispositif: porter le montant des recettes courantes (Titre I) à 240 190,1 millions de francs.

Au Titre I — Secteur II — Recettes générales

Article 16.01 — Produits divers:

Le montant de 422 millions est remplacé par le montant de 457,1 millions de francs.

Les sous-totaux et totaux du projet de décret ainsi que son dispositif sont adaptés en conséquence.

#### *Justification*

L'adaptation susvisée vise à compenser l'augmentation corrélative de la dotation du Parlement sollicitée par amendement au budget général des dépenses à concurrence de 35,1 millions de francs.

L'estimation adaptée des produits devra éventuellement faire l'objet d'une réestimation à l'occasion du premier feuillet d'ajustement de 1999.

J. SANTKIN.  
P. HAZETTE.  
M. BARBEAUX.  
N. MARECHAL.